

## **Autorisation montage et stationnement d'une grue Allée de la Chesnaie pour travaux d'extension de la maison médicale**

### **Arrêté n° 74-2023**

Le maire de la commune de Montreuil-le-Gast..

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de l'entreprise CF CONSTRUCTIONS ZA Chedeville rue des Monts d'Arrée 35140 SAINT AUBIN DU CORMIER en date du 28 août 2023 pour le montage d'une grue afin d'effectuer des travaux d'extension de la maison médicale en occupant temporairement le domaine public allée de la Chesnaie ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

### **ARRETE**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Le 4 septembre 2023 à partir de 7h30 à 18 h00, la société CF CONSTRUCTIONS est autorisé à procéder au montage de la grue dans l'allée de la Chesnaie pour les travaux d'extension de la maison médicale située au 8 rue des Bégonias.

#### **Article 2 :**

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : réservation d'un emplacement de stationnement de 12 mètres
- circulation : interdiction de circuler sur la portion concernée ;

#### **Article 3 :**

La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

#### **Article 4 :**

Le demandeur veillera à préserver les droits des tiers.

#### **Article 5 :**

M. le *commandant de gendarmerie*, M. le directeur des services techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montreuil le Gast, le 1<sup>er</sup> septembre 2023  
Lionel HENRY, Maire.

